

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LOCATION DU MAGASIN INDEPENDANT – applicables à compter du 13/01/2022

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par le Magasin Médical Lafayette vendeur (« le Magasin ») avec ses Clients acquéreurs (« le(s) Client(s) »), ainsi qu'à toutes locations de Matériel(s) (ci-après le(s) « Matériel(s) ») par le Magasin à ses Clients. Le seul fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client acquéreur aux présentes Conditions Générales de Vente et de Location (« CGVL »). Le Client déclare et reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions et termes des présentes CGVL.

DONNÉES PERSONNELLES : Les données à caractère personnel recueillies concernant le Client font l'objet d'un traitement destiné au Magasin dans le cadre de la gestion de son activité. Ces données sont conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. En application du Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 en date du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation, et de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 dite Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité des données le concernant. Le Client peut exercer ses droits en adressant une demande par voie postale à l'adresse du Magasin. Le Client dispose d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), s'il considère que le traitement de données à caractère personnel le concernant constitue une violation du Règlement Général sur la Protection des Données et de la loi Informatique et Libertés.

Dans le cadre de la délivrance de Matériel(s) (facturation, tiers-payant, suivi des remboursements, tenue de l'ordonnancier, fichier client, gestion de la location de Matériel(s)), le Client a consenti expressément à la collecte, au traitement, à l'hébergement et à la transmission de ses données à caractère personnel relative à sa santé pour les besoins de la mise en œuvre de sa demande de prise en charge des frais de sécurité sociale et du service de tiers payant ainsi qu'à leur communication à son organisme d'assurance maladie obligatoire et complémentaire et/ou à tout prestataire technique, notamment plate-forme de tiers payant impliqué dans ce service. Le Client a accepté que la transmission de ses données personnelles, administratives et relatives à sa santé, puisse être effectuée par télécopie, via un web services sécurisé ou par téléphone, en fonction des services mis en œuvre par les organismes obligatoires ou complémentaires.

Le Client reconnaît être informé du fait que son organisme d'assurance maladie obligatoire et complémentaire et/ou tout prestataire intervenant dans le cadre de la mise en œuvre du service de tiers payant sont respectivement responsables des traitements mis en œuvre pour les remboursements obligatoires et complémentaires et du service de tiers payant, et qu'à ce titre il peut directement accéder aux données qui le concernent traitées par ces personnes en s'adressant à elles suivant les modalités qu'ils lui ont communiquées sous leur responsabilité.

Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, le Client est informé qu'il a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique disponible sur le site internet www.bloctel.gouv.fr.

VENTE DE MATÉRIEL(S) : Sauf stipulation contraire, la vente est effectuée par remise directe de Matériel(s) par le Magasin au Client lors de l'achat de Matériel(s) au sein du point de vente du Magasin.

Le Magasin pourra cependant procéder, à la demande du Client, à la livraison de Matériel(s) acheté(s) à l'adresse indiquée par le Client. Le Magasin se réserve expressément la faculté de ne pas livrer, si l'état de disponibilité du stock de Matériel(s) rend la mise à disposition totalement ou partiellement impossible, et en informera le Client dans les meilleurs délais.

LOCATION – DEVIS ET CONDITIONS : Pour la location de Matériel(s), un devis est remis au Client préalablement à la conclusion de la location. Ce devis précise notamment les conditions de location du Matériel(s), le prix LPP du Matériel(s), le détail de la prise en charge par l'Assurance Maladie obligatoire et complémentaire du Client, le reste à charge éventuel à régler par le Client, le détail des prestations assurées par le Magasin ou par tout prestataire partenaire du Magasin en sous-traitance du Magasin (conditions de livraison et reprise, installation et explications, ajustement, mise en route, désinfection etc.). Les prix s'entendent toutes taxes comprises en euros. L'acceptation du devis par le Client vaut confirmation de commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT : Pour la vente ou la location de Matériel(s), le paiement s'effectue comptant net à la commande par le Client directement sur le lieu de vente, avant enlèvement par le Client ou livraison par le Magasin ou par tout prestataire partenaire du Magasin en sous-traitance du Magasin. Toutefois, par exception et de convention expresse entre le Magasin et le Client, le paiement échelonné peut être proposé au Client, mais ne peut dépasser plus de trois (3) échéances à régler par le Client, dont la première échéance est à régler avant l'enlèvement par le Client ou la livraison par le Magasin à l'adresse indiquée du Matériel(s). Cet échelonnement est proposé gratuitement par le Magasin au Client. Le délai de paiement de chaque échéance est de trente (30) jours date de facture.

Le défaut de paiement à l'échéance entraînera de plein droit et dès le lendemain de la date d'échéance, l'exigibilité

immédiate de toutes les sommes restant dues, sans préjudice de tous intérêts de retard égaux à trois (3) fois le taux légal en vigueur et majoré d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros.

Pour la location de Matériel(s), le Magasin peut demander le versement d'un dépôt de garantie au Client, une telle somme étant versée lors de l'acceptation du devis par le Client au Magasin qui l'encaissera directement. Cette somme sera reversée au Client au jour où la location de Matériel(s) se termine, sans préjudice pour le Magasin de déduire tout ou partie de cette somme après constatation de toute(s) dégradation(s) lors de l'état des lieux réalisé à la remise desdits Matériel(s).

Les sommes éventuellement versées d'avance, avant livraison de Matériel(s), ont valeur d'acompte imputable sur le prix de la commande et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en cas de rétractation du Client. En cas de défaut de paiement, la vente ou la location sera résiliée de plein droit par le Magasin sept (7) jours après mise en demeure de payer restée sans effet. Le Magasin pourra alors vendre ou proposer à la location le(s) Matériel(s) non payé(s) et non enlevé(s) ou non livré(s). Les acomptes versés par le Client restent acquis au Magasin à titre d'indemnité, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient lui être réclamés.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Le Magasin se réserve la propriété du Matériel(s) vendu(s) jusqu'au paiement complet du prix ainsi que la propriété du Matériel(s) loué(s) pendant toute la durée de la location. En cas de défaut de paiement par le Client, le Magasin pourra exiger, par lettre recommandée avec accusé de réception, la restitution de Matériel(s) aux frais du Client. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au Client, dès la réception et la livraison de Matériel(s), des risques de perte et de détérioration de Matériel(s) vendu(s) ou loué(s), ainsi que les dommages qu'elles pourraient occasionner. Les garanties légales mentionnées ci-après ne sont valables qu'après complet paiement du prix par le Client, dans les conditions définies sur le devis et/ou la facture d'achat ou de location.

LIVRAISON DE MATÉRIEL(S) : Le Magasin devra, pour toute commande (achat ou location) de Matériel(s) confirmée, livrer le(s) Matériel(s) commandé(s), à l'adresse indiquée par le Client. Le(s) Matériel(s) est expédié aux frais et risques du Magasin et retourné aux frais et risques du Client.

Le Magasin ou tout prestataire partenaire du Magasin en sous-traitance du Magasin s'engage à livrer le Matériel(s) commandé(s) dans les conditions suivantes :

- Pour le Matériel(s) acheté(s) : dans un délai compris entre 3 et 7 jours ouvrés.
- Pour le Matériel(s) loué(s) : dans un délai compris entre 1 et 7 jours ouvrés.

Les délais de livraison indiqués ci-dessus comment à courir :

- à compter de la réception du Matériel(s) par le Magasin si le Magasin ne détient pas le Matériel(s) en stock,
- à compter du paiement par le Client (achat) ou de l'acceptation du devis par le Client (location) si le Magasin détient le Matériel(s) en stock.

Le Magasin remettra au Client un bon de livraison, et dans le cas d'une location, un état des lieux de remise du Matériel(s) qui devra être signé par le Client et le Magasin. Si les conditions de livraison sont différentes de celles de la commande, le Magasin en informera immédiatement le Client qui sera réputé les avoir acceptées, faute par lui d'avoir immédiatement annulé sa commande initiale. Les réclamations éventuelles relatives aux produits facturés ou à la période de facturation (dans le cas d'une location) devront être formulées par le Client par écrit, au plus tard dans les quinze jours suivant la date de livraison ou la date d'émission de la facture. Après ce délai, aucune réclamation ne sera admise par le Magasin.

GARANTIES LEGALES : Les Matériels proposés par le Magasin bénéficient de la garantie légale de conformité des articles L. 217-4 et suivants du Code de la Consommation et de la garantie légale des vices cachés des articles 1641 et suivants du Code Civil. Les Matériels qui répondent à la classification de dispositifs médicaux sont réglementés et portent à ce titre le marquage CE.

1 – Garantie de conformité : Conformément à la garantie légale de conformité, le Magasin est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

2 – Garantie des vices cachés : Au titre de la garantie des vices cachés, le Magasin est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel elle est destinée, ou qui diminuent tellement cet usage que le Client ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Client :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir vis-à-vis du Magasin ;
 - peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues à l'article L. 217-9 du Code de la Consommation ;
 - est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est réduit à douze mois pour les biens d'occasion.
- La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code Civil et dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

LOCATION - OBLIGATIONS DU CLIENT LOCATAIRE : En cas de location de Matériel(s), le Client locataire a la garde des Matériels loués par le Magasin pendant la période de location. A ce titre, le Client locataire s'engage à utiliser le(s) Matériel(s) loué(s) conformément à sa destination usuelle et ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer.

Si, dans un délai de vingt-quatre (24) heures de la mise à disposition du matériel loué (enlèvement par le Client ou livraison par le Magasin), le Client n'a pas présenté par écrit des réclamations justifiées sur l'état du Matériel(s) loué(s) ou sur les quantités, ce dernier sera réputé l'avoir pris en bon état général avec l'obligation de le rendre tel quel en fin de location. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise par le Magasin sur l'état du Matériel(s) enlevé(s) par le Client ou livré(s) par le Magasin.

Le Client locataire est responsable du Matériel(s) loué(s) et devra prendre toute disposition utile en vue de se garantir si bon lui semble, contre les risques de dommages, pertes, vol ou autre et d'une manière générale tout sinistre, dont, de convention expresse, il sera seul tenu envers le Magasin. Le(s) Matériel(s) loué(s) reste la propriété exclusive du Magasin ou du prestataire partenaire du Magasin et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un déplacement ni cession quelconque. Le Client locataire s'y interdit formellement, sauf convention particulière entre le Client et le Magasin.

Le(s) Matériel(s) loué(s) ne peut être utilisé qu'avec l'accord du Magasin qui se réserve expressément le droit de le reprendre sans préavis ni indemnité et sous réserve de toute demande de dommages et intérêts et poursuites judiciaires en cas de manquement aux présentes conditions générales.

Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée au(x) Matériel(s), sauf accord préalable écrit du Magasin (présentation, alimentation électrique, eau).

Une révision annuelle préventive est obligatoire sur chaque Matériel(s) et comprise dans le montant LPP du forfait d'installation du Matériel(s). Elle sera réalisée par le Magasin ou par le prestataire partenaire du Magasin au domicile du Client, cependant, si la révision entraîne la nécessité d'effectuer des réparations, la révision s'effectuera en atelier aux frais du Magasin ou du prestataire partenaire du Magasin.

Pendant la durée de la maintenance, qui ne pourra excéder trois (3) jours ouvrables, le Client locataire ne pourra pas prétendre à un matériel de remplacement, sauf si la révision a lieu en atelier, dans ce cas, le Magasin fournira au Client un matériel de remplacement pendant la durée de la révision en atelier. Les consommables (comme les batteries au plomb, les sangles, les housses, etc.) feront l'objet d'une facturation en supplément du contrat de location.

DIVERS : Sauf convention particulière entre le Magasin et le Client locataire, le montant de la location ou le prix de vente est celui du tarif en vigueur au moment de la mise à disposition du Matériel(s). Le Client locataire s'engage à utiliser l'appareil loué dans des conditions normales et à payer le montant des réparations occasionnées par un usage anormal de l'appareil : casse ou détérioration. En cas de perte, ou de destruction totale, l'appareil sera facturé au prix de vente le jour du constat. Toute commande spéciale pourra faire l'objet d'une convention particulière entre le Magasin et le Client locataire, en raison : de la durée de location, de l'importance du Matériel(s) loué(s), de la modification du Matériel(s) standard en vue d'une utilisation particulière, du lieu de l'utilisation. A défaut, les présentes conditions générales seront applicables.

Pour les commandes dites "longues durées" (il est rappelé que toute période de location commencée est due en totalité), la facturation s'effectue par tranches hebdomadaires ou mensuelles sur référence calendaire.

DEROGATION AUX STIPULATIONS DE LA COMMANDE : Le Magasin mettra tout en œuvre pour satisfaire les commandes passées en ce qui concerne le(s) Matériel(s) à mettre à disposition et la durée de location.

En raison d'impératifs tenant à la disponibilité du stock, du délai, et d'une manière générale des conditions d'exercice de son activité, le Magasin se réserve expressément le droit de fournir en lieu et place du Matériel(s) identique de même valeur ou condition d'utilisation. Faute par le Client de refuser ce Matériel(s) de remplacement au moment de la mise à disposition, soit en partie soit en totalité, il sera réputé l'accepter et souscrire aux obligations qui en découlent.

FORCE MAJEURE : Le Client reconnaît que tout cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code Civil, tel que grèves, totales ou partielles, internes ou externes au vendeur, lock-out, intempéries, épidémies, pandémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, perturbations des réseaux de télécommunications, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales, modifications légales ou réglementaires empêchant la vente de Matériel(s) concerné(s) est susceptible d'empêcher la vente de Matériel(s) qui l'intéressent.

LITIGES : Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, en cas de litige entre le Client et le Magasin, le Client pourra recourir au médiateur de la consommation désigné par le Magasin, afin de résoudre le litige de manière amiable. La saisine par le Client d'un médiateur ne peut se faire que s'il justifie avoir préalablement fait une réclamation écrite auprès du Magasin, et cela dans la limite d'une année suivant cette réclamation écrite. Le médiateur de la consommation dont relève le Magasin est le Centre de

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LOCATION DU MAGASIN INDEPENDANT – applicables à compter du 13/01/2022

la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice. Le Client pourra y recourir sur <https://www.cm2c.net/> ou par courrier : 14 rue Saint Jean 75017 Paris ; ou par téléphone : 0189470014. L'ensemble des frais liés au recours du médiateur de la consommation par le Client seront supportés par le Magasin.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION : Les présentes CGVL sont soumises au droit français. En cas de litige lié à l'interprétation, la validité et les conséquences des présentes conditions générales de vente et, à défaut de solution amiable préalable, les tribunaux français seront seuls compétents.



Le bien-vivre pour tous